

consultatif, lorsqu'il rend un arrêt, c'est comme tribunal administratif, dont les décisions, toutefois, doivent être approuvées par l'empereur.

— Encycl. Droit. Avis du conseil d'Etat. Sous l'empire de la constitution de l'an VIII, le conseil d'Etat fut investi d'un pouvoir que cette constitution ne lui avait pas expressément conféré, mais qui lui avait été attribué par un décret du 5 nivôse an VIII (art. 11), celui d'interpréter les lois, de développer leur sens et de rendre en cette matière des décisions obligatoires, après avoir été approuvées par le chef de l'Etat. Plusieurs avis, rendus en interprétation du Code Napoléon, notamment sur le titre II du livre I (Actes de l'état civil), ont encore force de loi. La charte de 1814 rendit au pouvoir législatif la plénitude de ses attributions, et, en 1817, c'est à lui que le gouvernement s'adressa pour interpréter l'art. 115 du Code de commerce. Toutefois, en 1823, le conseil d'Etat émit l'avis qu'il lui appartenait encore d'interpréter les lois, mais seulement pour un cas particulier et après deux pourvois en cassation, sans application aux cas analogues; mais la loi du 30 juillet 1828 fit disparaître cette anomalie.

Le conseil d'Etat, dont le rôle a été presque toujours et est encore principalement consultatif, a joui, de 1848 à 1852, du privilège d'écrire des avis obligatoires pour le gouvernement; le président de la République ne pouvait révoquer des fonctionnaires élus, ni dissoudre des conseils électifs, qu'après avoir pris l'avis du conseil d'Etat (const. de 1848, art. 65 et 68). Aujourd'hui, les avis de ce corps politique sont simplement des consultations, des projets qui ne lient point l'empereur.

Avis de parents. En dehors des cas de minorité ou d'interdiction, la loi exige un avis de parents avant de statuer sur une demande en nomination d'un conseil judiciaire. La restriction de l'hypothèque légale d'une femme mariée ne peut être accordée qu'après l'avis de ses parents, réunis en assemblée de famille, aient donné leur avis sur la question de savoir si la mesure sollicitée par le mari laisse à la femme des garanties suffisantes pour assurer la conservation de ses droits (C. Nap., art. 2, 144).

— Anecdotes. Colbert ayant voulu connaître les dispositions du premier président Lamignon au sujet du procès intenté au surintendant Fouquet, ce magistrat lui répondit : « Un juge ne dit son avis qu'une fois, et sur les fleurs de lis. »

L'épouse de Charles XI, roi de Suède, ayant essayé un jour d'intéresser le roi en faveur d'un malheureux qui lui voulait faire punir, le monarque lui répondit : « Souvenez-vous, madame, que nous vous avons prise pour nous donner des enfants, et non pour nous donner des avis. »

On disait à une jeune mariée qui saint Paul vouloit que les femmes obéissent à leurs maris : « Oh bien, dit-elle, je ne suis pas de l'avis de saint Paul. — Mais faites donc attention, madame, que c'est le Saint-Esprit qui parle par sa bouche. — Souvenez-vous, madame, que nous vous avons prise pour nous donner des enfants, et non pour nous donner des avis. »

Un individu de fort mauvaise mine arrêté un homme dans la rue Vivienne, à deux heures après minuit, et lui demanda la bourse ou la vie. « La Bourse? répondit l'attaqué, mais non plus bas, ça grandit en descendant la rue. Quant à l'avis, ajouta-t-il, en brassant une canne d'apparence imposante, celui que vous donnez, c'est de passer votre chemin. »

Avis important aux réfugiés, ouvrage anonyme, attribué à Bayle, et fut publié à Amsterdam en 1699. Bayle avait été élevé dans la religion réformée par son père, qui remplissait les fonctions de ministre protestant au Carlat, dans l'ancien comté de Foix. Mais étant entré en collège des jésuites, à Toulouse, pour y étudier la philosophie, il conçut des doutes qui le décidèrent à embrasser le catholicisme. Cependant, peu de temps après, il rentra dans la fin du protestantisme, et il y resta jusqu'à la fin de sa vie. C'était, du reste, un protestant peu zélé, et il aurait voulu bannir tout esprit d'intolérance de la communion religieuse à laquelle il s'était rallié; de là vint que ses coreligionnaires l'accusèrent de manquer de foi, et qu'il fut même persécuté comme s'il eût été un des plus dangereux ennemis du protestantisme. Lorsque parut l'avis aux réfugiés, on trouva tant de ressemblance entre les sentiments développés dans cet écrit et ceux qu'on prêtait à Bayle, qu'on lui attribua, et à lui seul, ce livre. Il fut donc attribué à Bayle, et il fut même dit que, ayant écrit d'autres préventions contre Bayle, voire même des préventions conjugales, l'accusa formellement d'en être l'auteur et de l'avoir composé pour faire triompher un calvaire au commandeur de Lamignon, ou à la France monarchique et catholique. Bayle se défendit avec esprit; cependant les avis sont encore partagés sur la part qu'il y a pu prendre à cette publication : Basnage croit que l'ouvrage est de Lamignon, et Lamoignon, que, mais que Bayle en a écrit la préface et dirigé l'impression. Quoi qu'il en soit, l'avis aux réfugiés attaqua vivement les protestants réfugiés en Hollande; il leur reprochait de conserver des traditions hostiles à la souveraineté des rois; il les engageait, dans le

cas où les portes de la France leur seraient ouvertes par un pardon royal, à oublier tous leurs ressentiments et à abjurer leurs théories républicaines; il contenait enfin une réprobation peu déguisée de la révolution d'Angleterre. Nous ne trancherons pas la question de savoir si Bayle, que tout le monde regarde comme un libre penseur et un sceptique, peut avoir défendu de tels opinions favorables au despotisme; mais ferons seulement remarquer que les accusations portées contre lui par Jurieu lui firent perdre la chaire de philosophie qu'il occupait à Rotterdam, et que, depuis lors, il se consacra tout entier à la publication de son fameux Dictionnaire historique et critique.

Avis d'une mère à sa fille et à son fils, par Mme de Lambert. Ces deux ouvrages, qui ont été publiés, le premier en 1728, et le second vingt ans plus tard, ne forment plus aujourd'hui qu'un tout en deux volumes in-12. Mme de Lambert, qui redoutait la renommée de femme auteur, en avait fait la lecture confidentielle aux amis qui fréquentaient sa maison, à Saint-Aulaire, Fontenelle, Lamotte-Houdard, et ce d'hui qu'un tout en deux volumes in-12. Mme de Lambert, qui redoutait la renommée de femme auteur, en avait fait la lecture confidentielle aux amis qui fréquentaient sa maison, à Saint-Aulaire, Fontenelle, Lamotte-Houdard, et ce d'hui qu'un tout en deux volumes in-12. Mme de Lambert, qui redoutait la renommée de femme auteur, en avait fait la lecture confidentielle aux amis qui fréquentaient sa maison, à Saint-Aulaire, Fontenelle, Lamotte-Houdard, et ce d'hui qu'un tout en deux volumes in-12.

Avis d'une mère à sa fille et à son fils, par Mme de Lambert. Ces deux ouvrages, qui ont été publiés, le premier en 1728, et le second vingt ans plus tard, ne forment plus aujourd'hui qu'un tout en deux volumes in-12. Mme de Lambert, qui redoutait la renommée de femme auteur, en avait fait la lecture confidentielle aux amis qui fréquentaient sa maison, à Saint-Aulaire, Fontenelle, Lamotte-Houdard, et ce d'hui qu'un tout en deux volumes in-12. Mme de Lambert, qui redoutait la renommée de femme auteur, en avait fait la lecture confidentielle aux amis qui fréquentaient sa maison, à Saint-Aulaire, Fontenelle, Lamotte-Houdard, et ce d'hui qu'un tout en deux volumes in-12.

Avis aux jaloux, opéra-comique en un acte, paroles de Saint-Remy, musique de Piccini; représenté le 29 octobre 1809.

AVISAGEMENT s. m. (a-vi-zé-je-man — rad. a et usage). Jurispr. Comparation. Il Mise en cause, citation.

AVISANT (a-vi-zan) part. prés. du v. AVISER.

— Mon hôte charmé m'avisant son point. BOILEAU.

AVISÉ, ÉE (a-vi-zé) part. pass. du v. AVISER. Informé, averti; Il en est avisé depuis longtemps.

— Aperçu : Il fut avisé par un passant.

Par ext. Prudent, circonspect : C'est un homme grave et avisé. Charles V, sur son nomme le Sage, était en effet le plus prévoyant et le plus avisé de tous nos rois. (Boss.) Hélas! que nous savons peu ce que nous faisons quand nous ne laissons pas au ciel le soin des choses qui nous font, quand nous nous donnons plus avisés que lui. (Mol.) Ce vieux prince, tout pesant et peu avisé qu'il semblait, fit au roi une réponse plus sage et mieux dite que personne n'aurait su la trouver. (De Barante.)

Maxime, en volait trop pour un homme avisé. CORNEILLE.

Un savetier, que nous nommons Blaise, Prit belle femme et fut très-avisé. LA FONTAINE.

l'Espégle, fin, rusé : Cet enfant est très-avisé, est trop avisé pour son âge. La race normande, à son origine, était d'un esprit plus alerte et bien plus avisé que les Saxons, ses voisins d'outre-Manche. (H. Taïne.)

Fam. Pensé, imaginé, proposé : Oui-da, monsieur, fait, quand nous sommes de plus avisés. (Bruyès.)

Notre maître Mitis Pour la seconde fois le trompe et les affine, Blanchit sa robe et s'enlaine; Se niche et se blottit dans une huche ouverte; Ce fut à lui bien avisé. LA FONTAINE.

Substantif. Un mal avisé. Celui qui ne réfléchit ni à ce qu'il dit ni à ce qu'il fait : C'est un mal avisé; et les médecins sont sages, ils font ce que je dis. (Mol.)

Rem. On écrivait autrefois avisé : En est-il devenu meilleur ou plus avisé? (Montaigne.)

Syn. Avisé, circonspect, prudent. L'homme avisé est celui dont l'imagination songe à tout : Tarife est le plus avisé de tous les hommes. (La Harpe.) L'homme prudent est celui qui apporte effort de réflexion : C'est là l'homme prudent, qui est donné proprement par le Seigneur. (Boss.) L'homme circonspect est celui qui ne fait rien au hasard : Les plus savants, les plus éclairés, sont tous, comme de tailleur et coudre ses robes. (J.-J. Rousseau.) Lorsque les hommes marchent tout nus, celui qui s'avisait le premier de porter des sabots passa pour un voluptueux. (J.-J. Rousseau.)

AVISER s. m. (a-vi-zé-man — rad. avis). Qualité ou action de se personne avisé, prudente : Avoir de l'avis. Tous les avisements les moins près couverts de source chez lui pour qui il veut capter. (St-Evremond.)

AVISER v. a. ou tr. (a-vi-zé — rad. avis). Conseiller, persuader : Le prince de Condé M. de Luxembourg avisèrent Clermont de s'attacher à la Chén, et de parer vouloir l'apaiser. (St-Sim.) Inusité.

Aprevoir, remarquer, distinguer : Il m'avait avisé dans la foule. Le roi, après avoir parlé à quelques-uns, avisait enfin ce chapeau orné de plumes. (St-Sim.) Aviser un homme n'est pas ignorer. (Mol.) J'ai vu un escarier tortueux, et je monte. (Anaclet.)

Un saint Austin, précheur de l'Angleterre. VOLTAIRE.

fait appeler à son aide toutes les précautions et toutes les ressources.

Ce qui donne de la valeur aux conseils maternels de Mme de Lambert, c'est moins le tour des idées que la coupe de l'expression et le ton de la vie. Pour elle, ces pensées sont des pierres précieuses qui demandent une taille habile. Elle tient avant à bien dire qu'à bien penser. Sa manière sort toujours du commun, et cette manière suppose beaucoup de discernement et d'analyse. Quelquefois recherchée ou précieuse, elle suit une dialectique savante, comme dans cette belle phrase : « Tous les vices favorisent l'amour-propre, et toutes les vertus s'accordent à le combattre; la valeur l'efface, la modestie l'aiguise, la générosité le dépouille, la modération le méconforte, et le zèle du bien public l'immole. » Elle a des mots courts qui font image; elle affecte les expressions énergiques ou gracieuses. « Le seul défaut de ces conseils, à la lecture, remarque M. Sainte-Beuve, c'est de ne laisser aucun point de repos; la trame est toute serrée et toujours tendue. Elle-même nous dit son secret en parlant à sa fille : « Contez peut-être d'une manière fine et serrée; que ce que vous direz soit neuf, ou que le tour en soit nouveau. » C'est cette nouveauté qui paraissait du néologisme à quelques contemporains, et qui faisait accuser l'auteur de pédantisme. Fourcroy, moins susceptible, et que ces nouveautés d'il y a cent ans effleurent à peine et certainement ne scandalisent plus, nous reconnaitrons pourtant elle-même contre ses séductions de son propre cœur et se faire un rempart du témoignage de ses enfants. C'est cette sollicitude vigilante d'une âme vive, mais tendre et délicate, qui s'applique à triompher des périls du dehors et des passions intérieures, qui nous a valu ces conseils, ces réflexions et ces conseils excellents qui ont mérité à Mme de Lambert d'être nommée la Marquise des Femmes, et qui ont fait dire au marquis d'Arceville : « Ces ouvrages, en formant un cours complet de la morale la plus parfaite, à l'usage du monde et du temps présent; que de belles pensées, que de sentiments délicats! Comme elle parle bien des devoirs des femmes, de l'amitié, de la franchise, de la confiance, de la considération et la réputation! C'est un livre à relire toujours. » Nous allons examiner ces deux ouvrages séparément.

Les Avis d'une mère à son fils s'adressent à un jeune homme déjà lancé dans la carrière (à un colonel de vingt-quatre ans). On y retrouve le mâle sentiment des vertus antiques. Le moraliste du XVIIIe siècle propose hautement pour but, non la modestie chrétienne de l'Évangile, mais la noble ambition, le zèle orageux et l'enthousiasme héroïque des hommes de Plutarque. La jeunesse du temps de la Régence n'était que portée à cette lâche abnégation de soi-même qui amène la licence des mœurs, et la frivolité des caractères sans ressort avait besoin d'un autre code de morale que l'humilité ou le désintéressement de la gloire. Mme de Lambert fonde donc à son fils l'honneur militaire, préché sur ces trois principes : loyauté, dévouement et sacrifice. « Comme Vauban, dans ses conseils à un jeune ami, et, comme Carnot, disant : Les grandes passions font les grandes choses, elle veut former une âme énergique par l'essor des facultés. Ce n'est pas que Mme de Lambert fasse abstraction des sentiments religieux, mais elle parle de la religion pour la définir à la manière de Rousseau : « Au dessus de tous les pouvoirs civils et humains est le culte que vous devez à l'Être suprême. La religion est un commerce établi entre Dieu et les hommes, par la grâce de Dieu aux hommes, et par le culte des hommes à Dieu. Les âmes élevées ont pour Dieu un sentiment et un culte à part, qui ne ressemble point à celui du peuple; tout part du cœur et va à Dieu. » Elle conçoit la licence de l'épiscopat en matière de foi, le libertinage à la mode par les jeunes gens : « Il est toujours bon d'avoir l'esprit persuadé et le cœur touché. Il convient de viser haut en toute chose, et d'avoir soin de distinguer la réalité de l'apparence; la supériorité ne doit pas se mesurer sur le rang seul, mais sur le mérite. » Elle rappelle à son fils que l'humanité lui fait un devoir de songer à ses inférieurs, et surtout aux malheureux. « C'est le mérite qui doit séparer les rangs, et non la dignité ni l'orgueil. La vraie grandeur de l'homme est moins dans la perfection de l'esprit que dans celle du cœur. »

Dans les Avis d'une mère à sa fille, l'auteur traite avec une grande intelligence de la grave et éternelle question que pose à la société la condition des femmes, le rôle qui doit leur être attribué, elle se plaint de la mauvaise direction donnée à l'éducation des jeunes personnes : « On les destine à plaire; on ne leur donne des leçons que pour les agréments. » Elle veut que la femme sache penser, parce que la raison doit commander au sentiment ou à la sensibilité physique : « Rien n'est plus opposé au bonheur qu'une imagination délicate, vive et trop allumée. » Elle veut que la femme répète les vertus d'Éléonore, et se résigne à un calvaire au commandeur de Lamignon, ou à la France monarchique et catholique. Bayle se défendit avec esprit; cependant les avis sont encore partagés sur la part qu'il y a pu prendre à cette publication : Basnage croit que l'ouvrage est de Lamignon, et Lamoignon, que, mais que Bayle en a écrit la préface et dirigé l'impression. Quoi qu'il en soit, l'avis aux réfugiés attaqua vivement les protestants réfugiés en Hollande; il leur reprochait de conserver des traditions hostiles à la souveraineté des rois; il les engageait, dans le

cas où les portes de la France leur seraient ouvertes par un pardon royal, à oublier tous leurs ressentiments et à abjurer leurs théories républicaines; il contenait enfin une réprobation peu déguisée de la révolution d'Angleterre. Nous ne trancherons pas la question de savoir si Bayle, que tout le monde regarde comme un libre penseur et un sceptique, peut avoir défendu de tels opinions favorables au despotisme; mais ferons seulement remarquer que les accusations portées contre lui par Jurieu lui firent perdre la chaire de philosophie qu'il occupait à Rotterdam, et que, depuis lors, il se consacra tout entier à la publication de son fameux Dictionnaire historique et critique.

Avis d'une mère à sa fille et à son fils, par Mme de Lambert. Ces deux ouvrages, qui ont été publiés, le premier en 1728, et le second vingt ans plus tard, ne forment plus aujourd'hui qu'un tout en deux volumes in-12. Mme de Lambert, qui redoutait la renommée de femme auteur, en avait fait la lecture confidentielle aux amis qui fréquentaient sa maison, à Saint-Aulaire, Fontenelle, Lamotte-Houdard, et ce d'hui qu'un tout en deux volumes in-12. Mme de Lambert, qui redoutait la renommée de femme auteur, en avait fait la lecture confidentielle aux amis qui fréquentaient sa maison, à Saint-Aulaire, Fontenelle, Lamotte-Houdard, et ce d'hui qu'un tout en deux volumes in-12.

Avis aux jaloux, opéra-comique en un acte, paroles de Saint-Remy, musique de Piccini; représenté le 29 octobre 1809.

AVISAGEMENT s. m. (a-vi-zé-je-man — rad. a et usage). Jurispr. Comparation. Il Mise en cause, citation.

AVISANT (a-vi-zan) part. prés. du v. AVISER.

— Mon hôte charmé m'avisant son point. BOILEAU.

AVISÉ, ÉE (a-vi-zé) part. pass. du v. AVISER. Informé, averti; Il en est avisé depuis longtemps.

— Aperçu : Il fut avisé par un passant.

Par ext. Prudent, circonspect : C'est un homme grave et avisé. Charles V, sur son nomme le Sage, était en effet le plus prévoyant et le plus avisé de tous nos rois. (Boss.) Hélas! que nous savons peu ce que nous faisons quand nous ne laissons pas au ciel le soin des choses qui nous font, quand nous nous donnons plus avisés que lui. (Mol.) Ce vieux prince, tout pesant et peu avisé qu'il semblait, fit au roi une réponse plus sage et mieux dite que personne n'aurait su la trouver. (De Barante.)

Maxime, en volait trop pour un homme avisé. CORNEILLE.

Un savetier, que nous nommons Blaise, Prit belle femme et fut très-avisé. LA FONTAINE.

l'Espégle, fin, rusé : Cet enfant est très-avisé, est trop avisé pour son âge. La race normande, à son origine, était d'un esprit plus alerte et bien plus avisé que les Saxons, ses voisins d'outre-Manche. (H. Taïne.)

Fam. Pensé, imaginé, proposé : Oui-da, monsieur, fait, quand nous sommes de plus avisés. (Bruyès.)

Notre maître Mitis Pour la seconde fois le trompe et les affine, Blanchit sa robe et s'enlaine; Se niche et se blottit dans une huche ouverte; Ce fut à lui bien avisé. LA FONTAINE.

Substantif. Un mal avisé. Celui qui ne réfléchit ni à ce qu'il dit ni à ce qu'il fait : C'est un mal avisé; et les médecins sont sages, ils font ce que je dis. (Mol.)

Rem. On écrivait autrefois avisé : En est-il devenu meilleur ou plus avisé? (Montaigne.)

Syn. Avisé, circonspect, prudent. L'homme avisé est celui dont l'imagination songe à tout : Tarife est le plus avisé de tous les hommes. (La Harpe.) L'homme prudent est celui qui apporte effort de réflexion : C'est là l'homme prudent, qui est donné proprement par le Seigneur. (Boss.) L'homme circonspect est celui qui ne fait rien au hasard : Les plus savants, les plus éclairés, sont tous, comme de tailleur et coudre ses robes. (J.-J. Rousseau.) Lorsque les hommes marchent tout nus, celui qui s'avisait le premier de porter des sabots passa pour un voluptueux. (J.-J. Rousseau.)

AVISER s. m. (a-vi-zé-man — rad. avis). Qualité ou action de se personne avisé, prudente : Avoir de l'avis. Tous les avisements les moins près couverts de source chez lui pour qui il veut capter. (St-Evremond.)

AVISER v. a. ou tr. (a-vi-zé — rad. avis). Conseiller, persuader : Le prince de Condé M. de Luxembourg avisèrent Clermont de s'attacher à la Chén, et de parer vouloir l'apaiser. (St-Sim.) Inusité.

Aprevoir, remarquer, distinguer : Il m'avait avisé dans la foule. Le roi, après avoir parlé à quelques-uns, avisait enfin ce chapeau orné de plumes. (St-Sim.) Aviser un homme n'est pas ignorer. (Mol.) J'ai vu un escarier tortueux, et je monte. (Anaclet.)

Un saint Austin, précheur de l'Angleterre. VOLTAIRE.

L'aigle un jour avait avisé Une huppe fraîche et bien nourrie.

— Prov. Un fou avisé bien en sage, le n'y a point d'homme qui ne se trompe, dont on ne puisse recevoir un bon avis : Vous n'avez pas voulu m'entendre, j'étais trop raisonnable, il fallait que vous fussiez convaincus par des faits. Et bien! nous un fou avisé bien en sage. (Th. Leclercq.) Un verre de vin avisé bien en homme. Le vin inspire quelquefois de bonnes idées.

— Chass. Aviser le gibier, l'apercevoir. — Comm. Informer, prévenir par une lettre d'avis : Aviser son correspondant d'un envoi qu'on lui fait. Les avisiers ont un titre sur lui.

— v. n. ou intr. Faire attention, prendre garde, chercher des moyens : Avisés à ce que nous auez à dire. Il est temps d'avisés à cela. Avisés à ce qu'il faut faire. Je vais me conduire comme un avisé. (Mol.) Avisiers aux moyens de réussir. (Volt.) Il nous recelait ce secret que nous n'avisions à ce qu'il y avait à faire. (G. Sand.) Vous ne recieviez chez nous à dimanche prochain, et alors nous avisions ensemble au plan de la semaine suivante. (G. Sand.)

Or, avisions aux lieux qu'il nous faut habiter. LA FONTAINE. Madame, qu'avez-vous perdez votre gloire De me l'avoir promis, et vous riez de moi. MALHERBE. Une seconde fois, avisez, et'il vous plait, A traiter Laodice en reine comme elle est. GOLLEVILLE. C'est à moi de choisir, c'est à vous d'avisier. A quel choix vos conseils me devez-vous servir. CORNEILLE.

S'avisier, v. pr. Penser, faire attention à une chose, s'en apercevoir, la remarquer : Il ne s'est avisé de rien. Il ne s'avisait de rien. (Acad.) Finalement S'AVISER qu'il y avait un hêtre dans l'appartement du jardin. (Perrault.) Je me suis avisé trop tard que c'est aujourd'hui la Saint-Henri. (Boss.) Personne presque ne s'avisait de mériter d'un autre. (La Bruy.) Il ne s'avisait guère d'un autre qui pouvait faire plaisir aux autres. (Ren.)

Le Poëtevin avisé le premier Que sa maîtresse eût comme disparu. VOLTAIRE.

Avec suppression du pronom personnel : Ne faites pas d'une traite que l'on tire sur lui. (Acad.) Finalement S'AVISER qu'il y avait un hêtre dans l'appartement du jardin. (Perrault.) Je me suis avisé trop tard que c'est aujourd'hui la Saint-Henri. (Boss.) Personne presque ne s'avisait de mériter d'un autre. (La Bruy.) Il ne s'avisait guère d'un autre qui pouvait faire plaisir aux autres. (Ren.)

AVISER s. m. (a-vi-zé-man — rad. a et usage). Jurispr. Comparation. Il Mise en cause, citation.

AVISANT (a-vi-zan) part. prés. du v. AVISER.

— Mon hôte charmé m'avisant son point. BOILEAU.

AVISÉ, ÉE (a-vi-zé) part. pass. du v. AVISER. Informé, averti; Il en est avisé depuis longtemps.

— Aperçu : Il fut avisé par un passant.

Par ext. Prudent, circonspect : C'est un homme grave et avisé. Charles V, sur son nomme le Sage, était en effet le plus prévoyant et le plus avisé de tous nos rois. (Boss.) Hélas! que nous savons peu ce que nous faisons quand nous ne laissons pas au ciel le soin des choses qui nous font, quand nous nous donnons plus avisés que lui. (Mol.) Ce vieux prince, tout pesant et peu avisé qu'il semblait, fit au roi une réponse plus sage et mieux dite que personne n'aurait su la trouver. (De Barante.)

Maxime, en volait trop pour un homme avisé. CORNEILLE.

Un savetier, que nous nommons Blaise, Prit belle femme et fut très-avisé. LA FONTAINE.

l'Espégle, fin, rusé : Cet enfant est très-avisé, est trop avisé pour son âge. La race normande, à son origine, était d'un esprit plus alerte et bien plus avisé que les Saxons, ses voisins d'outre-Manche. (H. Taïne.)

Fam. Pensé, imaginé, proposé : Oui-da, monsieur, fait, quand nous sommes de plus avisés. (Bruyès.)

Notre maître Mitis Pour la seconde fois le trompe et les affine, Blanchit sa robe et s'enlaine; Se niche et se blottit dans une huche ouverte; Ce fut à lui bien avisé. LA FONTAINE.

Substantif. Un mal avisé. Celui qui ne réfléchit ni à ce qu'il dit ni à ce qu'il fait : C'est un mal avisé; et les médecins sont sages, ils font ce que je dis. (Mol.)

Rem. On écrivait autrefois avisé : En est-il devenu meilleur ou plus avisé? (Montaigne.)

Syn. Avisé, circonspect, prudent. L'homme avisé est celui dont l'imagination songe à tout : Tarife est le plus avisé de tous les hommes. (La Harpe.) L'homme prudent est celui qui apporte effort de réflexion : C'est là l'homme prudent, qui est donné proprement par le Seigneur. (Boss.) L'homme circonspect est celui qui ne fait rien au hasard : Les plus savants, les plus éclairés, sont tous, comme de tailleur et coudre ses robes. (J.-J. Rousseau.) Lorsque les hommes marchent tout nus, celui qui s'avisait le premier de porter des sabots passa pour un voluptueux. (J.-J. Rousseau.)

AVISER s. m. (a-vi-zé-man — rad. avis). Qualité ou action de se personne avisé, prudente : Avoir de l'avis. Tous les avisements les moins près couverts de source chez lui pour qui il veut capter. (St-Evremond.)

AVISER v. a. ou tr. (a-vi-zé — rad. avis). Conseiller, persuader : Le prince de Condé M. de Luxembourg avisèrent Clermont de s'attacher à la Chén, et de parer vouloir l'apaiser. (St-Sim.) Inusité.

Aprevoir, remarquer, distinguer : Il m'avait avisé dans la foule. Le roi, après avoir parlé à quelques-uns, avisait enfin ce chapeau orné de plumes. (St-Sim.) Aviser un homme n'est pas ignorer. (Mol.) J'ai vu un escarier tortueux, et je monte. (Anaclet.)

Un saint Austin, précheur de l'Angleterre. VOLTAIRE.

AVISER s. m. (a-vi-zé-man — rad. avis). Qualité ou action de se personne avisé, prudente : Avoir de l'avis. Tous les avisements les moins près couverts de source chez lui pour qui il veut capter. (St-Evremond.)

AVISER v. a. ou tr. (a-vi-zé — rad. avis). Conseiller, persuader : Le prince de Condé M. de Luxembourg avisèrent Clermont de s'attacher à la Chén, et de parer vouloir l'apaiser. (St-Sim.) Inusité.

Aprevoir, remarquer, distinguer : Il m'avait avisé dans la foule. Le roi, après avoir parlé à quelques-uns, avisait enfin ce chapeau orné de plumes. (St-Sim.) Aviser un homme n'est pas ignorer. (Mol.) J'ai vu un escarier tortueux, et je monte. (Anaclet.)

Un saint Austin, précheur de l'Angleterre. VOLTAIRE.

ne Centre jamais de me parler pour elle. Molière. Je n'avais qu'un valet pour me désemparer, Et je m'étais enroulé de la coiffe d'un valet. Col. d'Harleville.

Le mot de Priape, dont les statues, placées dans les jardins, étaient destinées à effrayer les oiseaux.

AVISAGE adj. (a-vi-zi-je — du lat. avis, oiseau; avis, je, suet). Entom. Qui vit en parasitisme sur les oiseaux.

— s. m. pl. Famille d'aptères qui vivent sur les oiseaux, et que l'on appelle vulgairement poux des oiseaux.

AVISURE ou AVISSURE s. f. (a-vi-zu-ro, a-vi-si-ro — rad. avis). Techn. Rebord d'une pièce de fonte ou de fer-blanc, se rabattant sur une autre pièce à laquelle est jointe.

AVIT (saint). V. AVITUS.

AVIT (Jean-Baptiste), mécanicien, né au Puy-en-Velay (Haute-Loire), mort en 1837. Il a inventé une montre solaire, sous la figure d'un globe, d'une construction fort ingénieuse, et qui lui mérita une médaille à l'exposition de l'industrie de 1835.

AVITAILLÉ, ÉE (a-vi-ta-llé, il, ml.). Part. pass. du v. AVITAILLER. Place de guerre AVITAILLÉE.

AVITAILLEMENT s. m. (a-vi-ta-llé-man, il, ml. — rad. avitailler). Action d'avitaillement, d'approvisionnement : L'AVITAILLEMENT d'une place de guerre. Le chef de l'armée de France était autrefois chargé de l'AVITAILLEMENT des hommes et des chevaux. (Gen. Sarraute.) Le vieux mot, aujourd'hui remplacé par ravitailler.

Ensemble des provisions de bouche nécessaires pour l'entretien d'un équipage et des passagers : Le nombre des passagers, celui de l'équipage, ainsi que la durée des voyages, peuvent sans déterminer l'importance de l'AVITAILLEMENT. (Caumont.)

Encycl. Les navires en partance sont toujours très-avitaillés. Il n'était, en 1791, dit l'article 2, est ainsi conçu : « Les vivres et provisions du royaume, embarqués dans les navires français, pour quelque navigation que ce soit, pourvu qu'ils soient uniquement destinés à la nourriture des équipages et passagers, jouiront, à l'exception de l'exemption de tous droits. » Les navires français qui se sont ravitaillés à l'étranger ont à payer, en rentrant en France, les droits d'enlèvement pour toute quantité qui a excédé leur consommation.

AVITAILLER v. a. ou tr. (a-vi-ta-llé, il, ml. — rad. avitaille, qui s'est dit pour ravitailler). Approvisionner de vivres et de munitions : AVITAILLER une place de guerre, une étendue, une flotte. À la première partie de l'exemple, on ne dit plus qu'AVITAILLER.

S'avitailler, v. p. Être avitaillé, se pourvoir de vivres.

AVITAILLEUR s. m. (a-vi-ta-llé-ur, il, ml. — rad. avitaille). Celui qui se charge d'un avitaillement.

AVITIN, INE adj. (a-vi-tain, iné — du lat. avis, oiseau). Avin. Jurispr. Qui vient des anciens habitants de ces ancêtres : Bien avitins, biens possédés de père en fils, pendant trois générations au moins.

AVITUS (Flavius ou Marcus Mecilius), empereur d'Occident, d'une illustre famille d'Auvergne, fut préfet du prétoire des Gaules sous Valentinien, maître de la cavalerie sous Maximin, et se fit proclamer empereur à Tivoli en 455. Ricimer, son général, ayant fait révoquer l'armée contre lui, il passa en Italie; mais il fut fait prisonnier près de Plaisance par le général Avien, après un règne de quarante mois. Il entra alors dans les ordres et fut nommé évêque de Plaisance; mais, redoutant les entreprises des agents de Ricimer, il quitta son siège pour retourner en Auvergne, et mourut pendant le voyage (456). Sidoine Apollinaire, qui était son gendre, a fait à ce prince une réputation bien au-dessus de ses mérites.

AVITUS (Sextus-Alcimus-Eodius), plus connu sous le nom de saint Avit, était de la famille du précédent, et fut évêque de Vienne en Dauphiné (490). Il présida plusieurs conciles et eut part à la conversion de Clovis, roi des Francs; mais tenta vainement de faire abjurer l'arianisme à Gondébaud, roi des Burgondes. Ce prince, d'ailleurs, le traitait avec la plus grande bonté, et laissait aux catholiques une entière liberté. Mais, désespérant de le ramener à l'orthodoxie, saint Avit fut, à cette époque, un des chefs les plus illustres et les plus influents du clergé des Gaules. Il a laissé des écrits en prose, qui ne sont pas très-estimés. On trouve cependant, dans ses lettres, des renseignements intéressants pour l'histoire de son temps. Ses poèmes, longtemps oubliés, le placent au premier rang des poètes de la littérature gallo-romaine; ils sont au nombre de six : sur la Création